Comment pratiquer le tiers payant complémentaire pharmacie avec la MSA ?

Réf. : 11520-01/14 - CCMSA - Iconographie : Ivan Bajic/iStock - CCMSA image.

Les partenaires de la MSA :

Groupe AGRICA · Crédit Agricole Assurances – Pacifica – Assurances Dommages · anips · Groupama · Mutualia

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

www.msa.fr

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

COMMENT PRATIQUER LE TIERS PAYANT COMPLÉMENTAIRE PHARMACIE AVEC LA MSA ?

Lorsque les données de la complémentaire **sont** dans la carte Vitale : **Tiers payant RO + RC et garantie de paiement**

J'identifie le bénéficiaire

- code régime 02 = régime agricole
- n° de département = MSA gestionnaire
- 1 ou 5 à la fin du numéro d'identification = MSA

Il s'agit d'un assuré MSA.

Je vérifie si la zone mutuelle est renseignée

Zone mutuelle renseignée et garanties ouvertes

La MSA est le gestionnaire de la part complémentaire

Je peux réaliser le tiers payant à hauteur de 100% du ticket modérateur avec garantie de paiement.

Zone mutuelle non renseignée

Une autre vérification est nécessaire pour savoir si le tiers payant est possible

Je demande la carte adhérent

Lorsque les données de la complémentaire **ne sont pas** dans la carte Vitale : **Tiers payant possible avec la carte adhérent**

J'identifie la MSA comme organisme gestionnaire de la part complémentaire

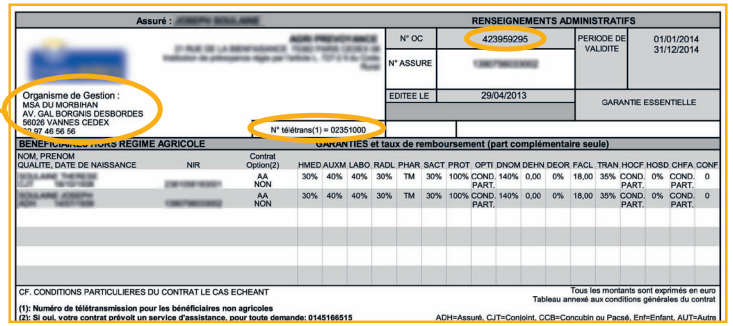

Assuré : [redacted]

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° OC	423959295	PERIODE DE VALIDITE	01/01/2014 31/12/2014
N° ASSURE	[redacted]		
EDITEE LE	29/04/2013	GARANTIE ESSENTIELLE	

Organisme de Gestion :
MSA DU MORBIHAN
AV. GAL BORGNIS DESBORDES
56026 VANNES CEDEX
☎ 97 46 56 56

N° télétrans(1) = 02351000

BÉNÉFICIAIRES HORS RÉGIME AGRICOLE — GARANTIES et taux de remboursement (part complémentaire seule)

NOM, PRENOM QUALITE, DATE DE NAISSANCE	NIR	Contrat Option(2)	HMED	AUXM	LABO	RADL	PHAR	SACT	PROT	OPTI	DNOM	DEHN	DEOR	FACL	TRAN	HOCF	HOSD	CHFA	CONF
[redacted]	[redacted]	AA NON	30%	40%	40%	30%	TM	30%	100%	COND. PART.	140%	0,00	0%	18,00	35%	COND. PART.	0%	COND. PART.	0
[redacted]	[redacted]	AA NON	30%	40%	40%	30%	TM	30%	100%	COND. PART.	140%	0,00	0%	18,00	35%	COND. PART.	0%	COND. PART.	0

CF. CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT LE CAS ECHEANT

Tous les montants sont exprimés en euro
Tableau annexé aux conditions générales du contrat

(1): Numéro de télétransmission pour les bénéficiaires non agricoles
(2): Si oui, votre contrat prévoit un service d'assistance, pour toute demande: 0145166515

ADH=Assuré, CJT=Conjoint, CCB=Concubin ou Pacsé, Enf=Enfant, AUT=Autre

	Assuré agricole	Assuré non agricole
	2 situations particulières	
GROUPAMA[1]	Vérifier le pourcentage indiqué sur la carte papier pour le poste pharmacie. **Saisir le «numéro OC»** pour que le logiciel **envoie une FSE** comportant la part obligatoire et la part complémentaire.	**Saisir le n° télétrans** pour que la facture de la part complémentaire soit adressée à la MSA (facture 615M), via OCT.
MUTUALIA[2]	La MSA qui gère le RO est différente de la MSA qui gère la complémentaire. **Saisir le n° télétrans** pour que la facture de la part complémentaire soit adressée à la MSA gestionnaire (**facture 615M**).	

[1]Groupama : spécificité liée à la nouvelle gamme «GSA Indispensable» mise en œuvre par Groupama, à compter du 1er septembre 2013. Cette nouvelle gamme prend uniquement en charge les médicaments remboursés à 65% par le régime obligatoire.

[2]Mutualia : les cas, où Mutualia n'est pas renseigné dans la carte Vitale, correspondent à des cas de gestion spécifiques par une autre MSA en complémentaire.